

SERVICE TELEGRAPHIQUE

Halifax. 4.—Le vapeur "Daniel Steumann," parti d'Anvers à destination de ce port, a sombré au large de Sambro, à environ 20 milles de ce port.

Wareham, Mass. 4.—Trente quatre Canadiens-Français, qui furent emmenés ici pour remplacer les cloutiers en grève, après avoir mené de porte en porte pendant une couple de jours, et avoir couchés dans une grange, ont été reçus à la maison de refuge, où ils resteront jusqu'à ce qu'ils puissent retourner en Canada.

Ces malheureux disent qu'on leur avait fait croire qu'il n'y avait pas de grève à Wareham, que l'herbe était haute de six pouces et qu'ils pourraient se coucher et se reposer au soleil, en dehors des heures de travail, de sorte qu'ils n'ont pas même apporté leurs papiers. La ville tiendra probablement les propriétaires des fabriques responsables des dépenses que lui occasionnera le sort de ces malheureux.

Londres, 4.—Le débarquement des restes du prince Léopold à Southampton, s'est opéré au milieu d'une grande pompe.

Législature de Québec

A la séance d'hier, M. Mercier a demandé copie de l'arrêté du Conseil du 5 mai 1883 ordonnant le remboursement, à un syndicat composé de M. Sénéchal et d'autres personnes, d'une somme de \$30,000 déposée comme garantie de la souscription d'un emprunt canadien de \$3,000,000.

L'honorable M. Lynch a répondu que lorsque les documents seront déposés, on verra que rien n'a été fait au détriment de l'intérêt public en rapport avec la souscription de cet emprunt. Il a donné aussi des explications détaillées à ce sujet et a défendu la conduite suivie en cette circonstance par le gouvernement Mousseau.

En réponse à une interpellation, l'honorable M. Taillon a déclaré que le gouvernement ne se proposait pas de refondre les lois municipales et qu'il n'avait pris aucune mesure pour mettre fin aux obstacles qui s'opposent à la vente des biens des jésuites à Québec.

Les résolutions de M. Mercier relatives à l'autonomie provinciale viendront comme premier ordre du jour, lundi prochain et le débat sur ces résolutions sera terminé, si possible, avant l'ajournement de la Chambre pour la vacance de Pâques.

CUEILLETES DU REPORTER

Le conseil de ville siégera lundi soir. Un concert aura lieu à la salle Victoria, ce soir.

Il y avait très peu de produits sur le marché, ce matin. M. Benjamin Sulte fera demain soir à conférence à l'Institut.

La clôture de la retraite à la paroisse Saint-Jean-Baptiste aura lieu demain. Une alarme a été sonnée, hier après-midi par un feu de cheminée sur la rue Théodore.

En cour d'assises ce matin, M. Isidore Deslauriers a été acquitté de l'accusation d'assaut. Le jury a aussi acquitté M. James Gault.

Les grands jurés accompagnés du shérif et du gouverneur de la prison du comté de Carleton, ont visité la prison, hier.

L'assemblée du comité des règlements de la corporation qui devait avoir lieu, hier soir, à l'hôtel de ville a été remise à mardi prochain.

Le pont du chemin de fer Saint-Leurent et Ottawa a renoué de 6 pouces. L'eau a baissé de 2 1/2 pieds et l'on n'anticipe plus aucun danger.

Nos lecteurs sont priés de prendre note de l'annonce importante de M. Draper que nous publions dans une autre colonne. Il y a à faire à cette occasion des achats avantageux.

Nous avons omis de dire, jeudi dernier, que madame J. Johnson avait été marraine pour la confirmation de madame Lahaise, dont nous avons parlé dans le journal.

Ceux qui n'ont pas reçu le Canada, hier, sont priés de venir porter plainte au bureau et nous, prendrons les mesures nécessaires pour qu'ils soient servis plus régulièrement.

Les propriétés de la Diphtérie du Dr N. Lacerte sont inappréciables pour toutes les maladies de la gorge, des bronches et des poumons.

M. Homan qui a donné dernièrement, à Québec, une conférence très intéressante sur le Nord-Ouest, répètera cette conférence, mardi prochain, à 8 heures, à la salle St-James.

Les deux frères Stevenson, qui ont assassiné un vieillard du nom de McCarthy, dans les territoires du Nord-Ouest l'an dernier, ont été pendus à Régina.

Is ont tous deux confessé leur crime. M. Currier, directeur du bureau de poste d'Ottawa est tombé dangereusement malade en revenant des Bermudes, où il avait passé une partie de l'hiver. Son fils a quitté Ottawa pour aller à sa rencontre à New York.

Les entrepôts de pianos de MM. Pipwell, Lowry & Cook, à Beeton, Ont., sont devenus la proie des flammes, hier. Pertes: \$12,000, assurance, \$8,500 à la Western. Cause de l'incendie inconnue.

Battle Creek, Mich, 31 jan. 1878. Messieurs.—Ayant souffert pendant un certain nombre d'années d'indigestion et de débilité générale; suivant l'avis de mon médecin je me suis servi d'Amers de houblon et je suis sûr qu'ils m'ont donné un soulagement presque immédiat. Je suis heureux de pouvoir donner ce témoignage en leur faveur.

THOS G. KNOX, Un meurtre à Montreal. Suites fatales d'une querelle de famille.—Un homme tué d'un coup de poing.—Le meurtre attribuable à la boisson.

Tancrède Miron, âgé de 24 ans et son beau frère, Adolphe Tessier, 54, deux allumeurs de réverbères, domiciliés rue Saint André, le premier au No 259, le second au No 261, avaient en ensemble des querelles à propos d'affaires de famille et s'estimaient fort peu.

Jeudi soir, vers 5.30 hrs, Miron entra chez son beau-frère, Tessier, qui était absent, et chercha quelle elle était la cause du trouble dans sa famille.

Peu de temps après, Tessier revint et Miron l'attaqua, sans aucune provocation, mais la police fut appelée, et sur le refus de Tessier de procéder, Miron fut reconduit chez lui.

A 6.30 heures, Tessier partit pour aller allumer ses réverbères et ceux de Miron qu'il croyait trop ivre pour faire son travail. En route, il rencontra Miron qui chercha sans doute une seconde querelle et l'assailit.

Tessier tomba sous un violent coup de poing et se heurta, dit-on, la tête contre un perron de pierre, mais il est difficile d'établir ce fait. Miron prit la fuite, pendant que le jeune Tessier appelait la police et qu'une foule se rassemblait dans la rue.

Tessier, transporté à sa demeure, put dire quelques mots à sa femme et expira quelques minutes après, en dépit des secours de l'art.

Miron se rendit après cette rixe chez un parent de la rue Saint-Dominique où sa femme s'était réfugiée, parce qu'elle le craignait, parait-il. Il lui demanda ses enfants qu'elle voulait garder, et sur son refus, lui conseilla de le suivre au poste No 4 pour y exposer sa plainte au sergent Gauthier.

En route, il voulut l'assailir, et à ses cris le sergent Carpentier arriva et les conduisit au poste.

La le constable Gaudry arriva et l'accusa d'assaut sur Tessier, ce qu'il admit volontiers. Il avait une blessure aux jointures.

On téléphona alors au sergent Buchard, du poste No. 3, et apprit qu'il ne s'agissait pas d'un assaut ordinaire, mais d'un meurtre.

L'accusé fut alors écorché et, hier matin, il était livré au coroner. Le défunt était, dit-on, un homme paisible. Il porta à la tête deux contusions assez fortes, mais aucune, suivant les médecins, n'est assez grave pour avoir pu causer la mort. L'autopsie établira sans doute qu'elle a été la véritable cause de la mort.

Le défunt laisse une nombreuse famille. Miron est aussi marié et père de

famille, mais il jouit d'une réputation d'ivrogne peu enviable. Il paraît très affecté par la triste position dans laquelle il se trouve.

COUR DE POLICE

Présidence du juge O'Garra Ottawa, 5 avril 1884.

Trois cochers de place, accusés d'avoir obstrué la voie publique, sont condamnés chacun à \$3 d'amende et \$2 de frais. Emile Beauregard, accusé d'avoir insulté Mary-Jane Untington, est condamné à \$3 d'amende et \$2 de frais ou huit jours de prison.

Grace Baldwin, accusée d'assaut et de batteries sur la personne de Sarah Lynch, est condamnée à \$20 d'amende et \$2 de frais ou trois semaines de prison aux travaux forcés. Elle est condamnée à \$20 d'amende et \$2 de frais ou trois semaines de prison aux travaux forcés et à \$100 d'amende et à défaut de paiement six autres mois additionnels.

Xavier Larivière, accusé d'être un habitué de la maison tenue par Grace Baldwin, est condamné à un mois de prison aux travaux forcés. A Ethier, même offense; est renvoyé en prison pour huit jours.

DÉCÈS.

En cette ville, le 4 de ce mois, Joseph Édouard Silva Léonidas, enfant de Paul Thériault, cordonnier. Les funérailles auront lieu dimanche après-midi à 2 1/2 hrs.

Le convoi partira de la demeure de son père au No. 180 rue Dalhousie. Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitations.

AVIS SPECIAUX

Les mères ne connaissent pas—Combien d'enfants sont punis pour être maussades, déboussés et indifférents aux remontrances ou récompenses, simplement parce qu'ils sont en mauvaise santé! Une dame disait un jour au sujet d'un enfant de cette sorte: "Les mères devraient savoir que si elles donnaient aux jeunes enfants de légers doses de Amers de houblon pendant deux ou trois semaines, les enfants seraient tout au gré des parents."

Nouveau Sirop d'Erable chez N. A. Savard.

Un défi—Il s'agit ni plus ni moins de savoir quel est le restaurant le plus populaire d'Ottawa. Les voyageurs de commerce, les visiteurs à Ottawa pendant les sessions soutiennent tous que c'est le restaurant Iroquois tenu par M. G. Graton en face de la gare Union, aux Chaudières. Cette opinion est partagée aussi par la masse des citoyens d'Ottawa, et M. Graton la mérite bien, car son restaurant est certainement un des mieux tenus d'Ottawa. Les vins, liqueurs, cigares, etc., y sont de première qualité.

—Si vous souffrez des affections bilieuses, maux de tête ou indigestion, employez les *Pilules de Noix Longues* de Mc GALE. Prix 25c. la boîte. En vente chez C. O. Dacier et H. F. MacCarty, Ottawa.

Sirop des Enfants du Dr Goderre—Le seul sirop calmant reconnu par la profession médicale. Prix 25c. la bouteille. En vente chez C. O. Dacier et H. F. MacCarty, Ottawa.

DISPARU Depuis mardi soir dernier, une jeune fille de 11 ans, du nom de Emilie Ethier, demeurant sur la rue Saint André. Ceux qui la retrouveraient sont priés d'en informer les parents.

FONDS DE BANQUEROUTE Modes Chapeaux CHISHOLM & CIE 39 rue Sparks

Le soussigné ayant acheté ce magnifique fonds de commerce à un prix très bas, on commencera la vente à un énorme sacrifice, Jeudi matin, à 10 hrs Conditions strictement comptant

A. WOODCOCK, Le parfait Modiste. 1er avril 1884

LISTE des VENTES à L'ENCAN

De meubles et menages pendant le mois d'avril, par A. B. Macdonald.

Lundi, 7—170 rue Metcalfe Mardi, 8—88 rue Slater Lundi, 14—83 rue O'Connor Mardi, 15—305 rue Bessera Mercredi, 16—127 rue Stewart Lundi, 21—167 rue Nepean Mardi, 22—113 rue Metcalfe Vendredi, 25—414 rue Slater

Je m'occuperai avec soin des ventes de menages dans les résidences privées, de ventes de terre et marchandises en général pendant la saison qui commence.

La Propriété Foncière dans la ville et dans les faubourgs sera annoncée économiquement et à propos. Evaluation des dommages causés par incendie. Avances faites sur consignation.

A. B. MACDONALD, Encanteur de la Reine, No. 3, rue Elgin. 3 av. il 1884

M. A. DONALDSON vient d'ouvrir, à Ottawa, 126 rue Cathcart, une fabrique de

Farine préparée de première qualité Cette est de la farine préparée est un article sans rival pour les pâtisseries et plus nourrissantes et des plus saines.

Les ménagères feront une économie de 20 pour cent en s'en servant pour leurs pâtisseries, parce qu'il faut moins de beurre et de sucre.

—Demandez la à votre épicer. Ottawa, 31 mars 1884 3m



AVIS

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné, et portant la suscription "Soumission pour Approvisionnement des Sauvages," seront reçues à ce bureau jusqu'à midi de JEUDI, le 1er MAI, 1884, par la livraison des approvisionnements ordinaires des Sauvages, tous droits payés, à Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest. Ces approvisionnements consistent en farine, lard séché, épicerie, munitions, ficelle, bouffis, vaches, tauzeaux, instruments aratoires, outils, etc., etc.

On pourra obtenir des formules de soumission et les détails relatifs à ces approvisionnements en s'adressant au soussigné, ou au Commissaire en Chef des Sauvages à Régina, ou au Bureau des Sauvages, Winnipeg.

Les soumissionnaires peuvent être faites pour chaque catégorie d'effets séparément, ou pour tous les effets mentionnés dans la liste. Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque canadienne pour au moins cinq pour cent du montant des soumissions pour le Manitoba, et dix pour cent du montant des soumissions pour les Territoires du Nord-Ouest, lequel chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce fait, ou s'il n'accomplit pas le service entrepris. Le chèque sera remis si la soumission n'est pas acceptée.

Les soumissionnaires sont requis de faire la somme totale de la valeur en argent des effets qu'ils offrent de fournir, et de l'attacher à leurs soumissions, car sans cela elles ne recevront aucune considération. La soumission pour le bœuf doit former une soumission distincte; il y est mentionné aucun autre article elle ne sera pas reçue. Le département ne s'oblige pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Les journaux ne doivent pas insérer cette annonce sans un ordre spécial de ce Département, par l'entremise de l'imprimeur de la Reine.

L. YANCOUGHNET, Sous-Intendant Général des Affaires des Sauvages. Dept. des Affaires des Sauvages. Ottawa, 19 mars, 1884.



SOUSSIONS

DES soumissions cachetées, portant la suscription "Provisions et Eclairage pour la Police à cheval," et adressées au Honorable Président de Conseil Privé, Ottawa, seront reçues jusqu'à midi de Jeudi, le 1er Mai.

Des formules imprimées de soumission, contenant tous les renseignements nécessaires quant aux articles et les qualités requises, seront fournies par le soussigné. On ne recevra que es soumissions qui seront faites sur ces formules imprimées.

Le département ne s'oblige pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions. Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque "accepté" par une banque canadienne, pour une somme égale à dix pour cent du total de soumission, lequel chèque sera confisqué si la personne refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou si elle néglige de compléter le service entrepris. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.

Il ne sera rien payé aux journaux qui publieront cette annonce sans y avoir été d'abord autorisés. FRED. WHITE, Contrôleur. Ottawa, 17 Mars 1884

AVIS

Le soussigné rec va jusqu'an Mardi, 8 Avril prochain, des soumissions de la part de ceux qui desireront obtenir le privilège du passage d'eau sur la rivière Ottawa, entr' le village de Saint-Thomas d'Alfred dans le comté de Prescott, province d'Ontario, et Montebello, dans le comté d'Ottawa, Province de Québec, sujet aux règlements approuvés par arrêté du Cons-il le 3 Mars courant, et dont on peut obtenir des copies en en faisant la demande au soussigné, ou à M. Battle, Ecr., Percepteur du Revenu de l'Intérieur, à Ottawa.

Chaque soumission doit être accompagnée par un chèque accepté par une banque faisant affaire dans la cité d'Ottawa, équivalant à la moitié du contrat pour une année. Au cas où la soumission serait acceptée ce chèque sera déposé en compte sur le loyer de la première année. Les chèques accompagnant les soumissions qui seront rejetées seront remis; mais si la soumission est retirée le montant sera confisqué. E. MIALL, Commissaire du Revenu de l'Intérieur. Département du Revenu de l'Intérieur. Ottawa, Mars 14, 1884.

Harmoniums, PIANOS,

UXBRIDGE ET THOMAS. WILLIAMS DE TORONTO. A VENDRE, CONDITIONS TRÈS FACILES.

R. W. MARTIN & SON, 36 RUE RIDEAU, OTTAWA.

LA COMPAGNIE DU Chemin de Fer Canadien du Pacifique

REGLEMENT DES TERRES

La compagnie offre des terres dans la limite d'un mille (Railway Belt) de chaque côté du chemin de fer, le long de la ligne principale, dans le sud du Manitoba, a

\$2.50 PAR ACRE

et plus, avec les conditions qui dominent la culture de ces terres. Une diminution de \$1.25 à \$3.50 par acre se a faite aux acheteurs qui voudront cultiver: selon le prix payé pour les terres, elle sera accordée à certaines conditions. La Compagnie offre aussi à des terres sans conditions d'établissement ou de culture.

LES SECTIONS RESERVEES

Le long de la ligne principale, c'est-à-dire les sections impaires et numérotées, dans l'espace d'un mille de chemin de fer, sont maintenant offertes à des conditions avantageuses, aux personnes qui sont prêtes à entreprendre immédiatement leur culture.

CONDITIONS DE PAIEMENT: Les acheteurs pour ont payer un sixième comptant et la balance en cinq paiements annuels avec intérêt à six pour cent par année payable d'avance.

Les personnes qui achèteront des terres sans la condition de les cultiver recevront un acte translatif de propriété, au temps de l'achat, si le paiement est fait en entier. Les paiements peuvent être faits en débiteurs garanties par les terres concédées, qui seront acceptées à dix pour cent de prime sur leur valeur au pair, avec intérêt accru. Ces biens peuvent être obtenus sur demande, à la Banque de Montréal, Montréal, ou à aucune de ses agences.

Pour les prix et pour les conditions de la vente on pourra obtenir des informations au sujet de la vente des terres, en s'adressant à JOHN McTAVISH, commissaire des terres, à Winnipeg. Par ordre du Bureau. CHARLES DRINKWATER, Secrétaire. Montréal, 19 février 1884.—6m-5fs

Grande Vente à Sacrifice

DE PORCELAINES, VAISSELLE ET VERRERIE

Tout doit être vendu au prix courant afin de faire place pour les nouvelles marchandises du printemps qui nous viennent d'Europe.

C. S. SHAW & Cie., Importateurs directs. Ottawa, 21 Janvier 1884

NOUVELLE MANUFACTURE DE BIJOUTERIES

Bloc de l'Hotel Russell, rue Sparks, Ottawa.

M. C. H. DOUCET a transporté son atelier d'orfèvrerie du magasin de bijouterie de M. Laporte au bloc Russell, rue Sparks, et l'ouvrera sous le plus court délai toute commande telle que bagues, Boucles d'Or, anneaux, Anneaux, Épingles, Chaînes, Croix en or et en argent. Tout ouvrage garanti et à très bas prix. Une visite est sollicitée. C. H. DOUCET, Propriétaire

AMERS CANADIENS

Ce trésor des Dyspeptiques guérit, outre la Dyspepsie des Tuberculeux ou protractés, les indigestions, les Névralgies, les Débilités générales, les maladies du Foie et des Reins, les hypodyspsies et les Rhumatismes.

DIPHTHERINE ANTI-DIPHTHERITIQUE

Spécifique contre la Diphtérie et autres maux de gorge

Rien n'est meilleur pour guérir le gonflement ou à sa première période, la bronchite aiguë et chronique et les rhumes. LA DIPHTHERIE VAINCUE!

Aux ravages de cette maladie terrible et réputée incurable, on a trouvé un remède qui n'a jamais failli. L'expérience de plus de dix années de succès constants, et des centaines de certificats adressés à l'inventeur par des personnes notables et dignes de foi attestent l'efficacité vraiment étonnante de ce remède.

Préparé par le DR N. LACERTE, LEVIS, P. Q.

Prix: 50 cts., la bouteille. En vente chez tous les pharmaciens. EN DEPOT CHEZ ELZEAR ALARIE, 71 Rue Bolton, Ottawa. 4 janvier 1884 6m.

AUX CHARRETIERS

Des soumissions adressées au soussigné et endossées "Soumissions pour chevaux" seront reçues jusqu'au 15 Avril prochain, pour fournir des chevaux et conducteurs wagons et chariots, requis pour l'arrosage des rues, et le transport du bois pour l'année courante.

On peut voir les conditions du contrat en s'adressant au bureau de l'Ingénieur de la cité.

La corporation ne s'oblige pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions. ROBERT SURTEES, Ingénieur. Bureau de l'Ingénieur de la cité, Hôtel de ville, Ottawa, 21 Mars, 1884.

ABONNEMENT

Payable d'avance, par trimestre de do de quatre do de un an. Edt. Hebdomadaire,

LA SOCIÉTÉ

LE CA

Ottawa et Hull

QUESTIONS

UNE COR

Incapable de

peuple que leur

avantageux, les

depuis vingt ans

nation à inventer

lent des scandales

Ce jeu leur a ré

1873-74, et le pe

prendre alors à le

indignées.

L'électorat n'a

dant à reconnaître

jouer, et en 1878

parti libéral dans

il n'aurait jamais

l'intérêt du pays.

Croyant à la

nouveau succès à

truc, le Globe nous

avec grand fracas

titres, ce qu'il ap

scandale.

Mais le Globe peu

deuil, ce scandale

d'être accepté.

d'ailleurs un car

celui de l'actualité

l'on n'a rien de fra

servir du réchauffé

fait l'organe en che

ral en voulant trou

dans le témoignage

sance publique d

Langevin a été l'o

dernier, lorsque

ques lui ont prés

de \$17,000. Nous